



POLITIQUE EN VIGUEUR CHEZ TEMPUR CANADA

## **GARANTIE LIMITÉE 1 – 6 À VIE SUR LE LIT RÉGLABLE**

Leggett & Platt Incorporated (« L&P ») garantit cette base de lit *réglable* Tempur-Pedic<sup>MD</sup> au consommateur qui s'en porte acquéreur (l'« Acheteur »), sous réserve des modalités énoncées aux présentes. Cette garantie entre en vigueur à partir de la « date d'entrée en vigueur de la garantie », qui correspond à la date de l'achat d'un lit neuf et inutilisé ou à la date de fabrication d'un lit qui a été utilisé comme démonstrateur. Par conséquent, la garantie d'un modèle en montre ne couvre qu'une partie de la garantie limitée.

**PLEINE GARANTIE DE 1 AN** – Ce lit *réglable* Tempur-Pedic est garanti contre tout défaut de fabrication ou de matériau pour une période de un (1) an à partir de la date d'entrée en vigueur de la garantie. Sur avis au cours de la première année suivant la date d'entrée en vigueur de la garantie, L&P réparera ou remplacera sans frais à l'Acheteur toute pièce défectueuse sur la base de lit *réglable* Tempur-Pedic, et L&P assumera tous les frais de main-d'œuvre et de transport liés à la réparation ou au remplacement de toute pièce défectueuse.

**GARANTIE RESTREINTE DE 6 ANS** – Au cours de la sixième (6) année suivant la date d'entrée en vigueur de la garantie, sur réception d'un avis, L&P remplacera toute pièce défectueuse sur la base de lit *réglable* Tempur-Pedic. Cette garantie restreinte de six ans ne s'appliquera que si la pièce défectueuse est retournée à L&P dans les dix (10) jours suivant la réception de la nouvelle pièce par l'Acheteur. Il incombera à l'Acheteur d'assumer les frais de transport et de main d'œuvre liés au remplacement de la pièce défectueuse.

**GARANTIE LIMITÉE À VIE** – Sur avis à partir de la septième (7) année dorénavant suivant la date d'entrée en vigueur de la garantie, L&P remplacera, selon les modalités énoncées dans ce paragraphe, toute pièce mécanique défectueuse sur la base de lit *réglable* Tempur-Pedic. Les dispositifs électroniques, les composants électriques, les moteurs d'entraînement et les moteurs des mécanismes de massage sont exclus de cette garantie. Cette garantie limitée pour la vie ne s'appliquera que si la pièce défectueuse est retournée à L&P dans les dix (10) jours suivant la réception de la nouvelle pièce par l'Acheteur. À partir de la date de trois (3) ans dorénavant, il incombera à l'acheteur d'assumer les frais de transport et de main d'œuvre liés au remplacement de la pièce défectueuse.

**MODALITÉS ADDITIONNELLES** – Cette garantie ne s'applique pas : (a) à aucun dommage causé par l'acheteur; (b) si une réparation ou le remplacement d'une pièce du lit *réglable* a été effectué par une personne non autorisée; (c) si la base de lit *réglable* Tempur-Pedic a été malmenée (lors d'un transport ou autre), sujette à un traitement abusif ou à une utilisation abusive, ou utilisée d'une façon allant à l'encontre des procédures d'utilisation et d'entretien indiquées dans le manuel du propriétaire et dans cette garantie; (d) à tout dommage au matelas, aux tissus, aux câbles, aux cordons électriques ou autres éléments fournis par des détaillants. Communiquez avec votre marchand pour connaître la garantie applicable sur ces articles; (e) si la base de lit *réglable* Tempur-Pedic a été modifiée sans le consentement écrit de L&P; (f) aux coûts liés à des appels de service inutiles, y compris les frais liés aux appels de service à domicile dont l'unique but est d'informer le consommateur sur les caractéristiques du lit *réglable* Tempur-Pedic ou de constater un mauvais branchement; (g) Si les restrictions en matière de poids ne sont pas respectées la garantie sera annulée.

Toute réparation ou tout remplacement d'une base de lit *réglable* Tempur-Pedic ou de l'une de ses composantes effectué en vertu des dispositions de cette garantie restreinte le sera à l'intérieur de la période de garantie originale et d'aucune façon ne servira à prolonger la période de couverture de ladite garantie. Il revient à L&P, à sa seule discrétion, de prendre la décision de réparer ou de remplacer une pièce défectueuse couverte par cette garantie. **LE REMPLACEMENT OU LA RÉPARATION SONT LES SEULES OPTIONS OFFERTES À L'ACHETEUR. D'AUCUNE FAÇON L&P NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE POUR TOUT DOMMAGE PARTICULIER, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, OU TOUT**

**1807 Wonderland Road North, London ON N6G 5C2  
Sans frais : 1-800-887-4321 Téléc. : 519-679-4793**